



SELARL DEIN & RICARD

Tarification de l'émolument de négociation

Décret n° 2016-230 du 26 février 2016

Cette rémunération, s'ajoute à celle de l'acte notarié, est déterminée de la façon suivante :

[CONSULTER LES TARIFS DU SERVICE IMMOBILIER](#)

NEGOCIATION IMMOBILIERE : Confiez la vente de votre bien immobilier à un notaire

PRIX DE VENTE	TARIF
De 0 à 50 000 € TTC	2 400 € TTC
De 50 000 0 150 000 € TTC	5 616 € TTC
De 150 001 à 5 000 000 € TTC	3.9 % TTC
Au-delà de 5 000 000 € TTC	3 %

IMMO-INTERACTIF : Le service de vente immobilière en ligne des notaires de France

PRIX DE VENTE	TARIF
De 0 à 50 000 € TTC	2 400 € TTC
De 50 000 0 150 000 € TTC	5 616 € TTC
De 150 001 à 5 000 000 € TTC	3.9 % TTC
Au-delà de 5 000 000 € TTC	3 %

Tarification des avis de valeurs

- Avis de valeur simple pour maisons/ appartements / terrains:100 € HT par immeuble visité
- Expertise synthétique pour maison / appartements / terrains:250 € par immeuble visité
- Bâtiment industriel ou professionnel et immeuble divisé en plusieurs unités : sur devis